

VIDE-GRENIER BROCANTE ASSOC ST AMANS SECTION VANNERIE DIMANCHE 9 NOVEMBRE

REGLEMENT

- Article 1 :** L'Association culturelle de Saint-Amans, section «Vannerie» est organisatrice du VIDE GRENIER BROCANTE se tenant à SALLE DU THORE » à SAINT-AMANS (81240), le dimanche 9 NOVEMBRE 2024 de 8 h à 17 h.
- Article 2 :** L'accueil des exposants débute le samedi 8 novembre à partir de 14 h. Lors de son arrivée, chaque exposant sera amené par un organisateur à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du VIDE GRENIER BROCANTE de 14 h à 18 h. Un parking est à proximité pour les exposants. Le 9 novembre l'heure où les exposants pourront commencer à ranger et à quitter le VIDE GRENIER BROCANTE est fixée à 17 h, tout en respectant les consignes de sortie qui seront établies par les organisateurs.
- Article 3 :** Les places non occupées après 9 h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du VIDE GRENIER BROCANTE ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. Suite aux nouvelles règles de sécurité imposées, les portants ne sont pas acceptés et aucun encombrant ne doit gêner le passage dans les allées de même que rien ne doit être placé contre les murs sur le site du vide-grenier / brocante.
- Article 4 :** Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.
- Article 5 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.
- Article 6 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les portants pour les Habits sont formellement INTERDITS....
- Article 7 :** Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans l'enceinte du VIDE GRENIER BROCANTE à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.
- Article 8 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

INSCRIPTION - ATTESTATION

Je soussigné(e)

NOM - Prénom : _____

Né(e) le : _____ Lieu : _____ Dépt : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Carte d'identité N° : _____ Délivrée le : _____ Par le préfet de : _____

N° registre du commerce / métiers : _____ de : _____

Déclare sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements ci-joints, avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et de m'y conformer,
- pour les professionnels, de tenir un registre contenant une description des objets acquis ou détenus en vue de la vente et permettant l'identification de ces objets ainsi que celles des personnes qui les ont vendus (article 321-7 du Code pénal),

Particuliers : Nbre Emplacement (1 emplacement = 3M60) : x 10€ **Total :** _____

Professionnels : Nbre Emplacement (1 emplacement = 3M60)x 20 € **Total :** _____

Fait à Le Signature :

Les dossiers complets seront traités dès leur réception.

Les inscriptions, avec la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité et le paiement, chèque à l'ordre de l'Association culturelle de Saint-Amans «section Vannerie» sont à envoyer ou à déposer dans la boîte aux lettres à l'adresse ci-dessous LOES Fabien 11 rue du Portail-Haut 81240 Saint-Amans-Soult. Réservations et Inscriptions à Château de Valtoret 1 Place Castel Saint-Amans-Valtoret les Samedi MATIN de 9h30 à 12h du 18 octobre au 01 novembre TEL : 07 72 38 09 39/ 04 42 02 50 93